

## Commission permanente du 15 janvier 2026 : Les délibérations du conseil départemental de Loir-et-Cher

Lors de la commission permanente qui s'est tenue à l'Hôtel du département à Blois ce jeudi 15 janvier 2026, les conseillers départementaux de Loir-et-Cher ont examiné 29 dossiers et voté l'octroi de plusieurs subventions ainsi que l'application de diverses décisions. Ces dernières concernent notamment le plan « Le 41 en bonne santé », l'habitat inclusif et le parrainage d'espaces naturels sensibles (ENS).

### « Le 41 en bonne santé »

Dans le cadre de son soutien à la démographie médicale, le conseil départemental de Loir-et-Cher a attribué trente-trois allocations départementales de stage à des étudiants en médecine générale, pharmacie, orthophonie et kinésithérapie, ainsi qu'une bourse départementale d'études à une interne en médecine générale, pour un montant total de 55 000 €.

Neuf aides à l'installation, d'un montant global de 102 888 €, ont également été octroyées à trois médecins généralistes situés à Mont-Près-Chambord, Vineuil et Montrichard-Val de Cher, quatre chirurgiens-dentistes installés à Vineuil, Saint-Gervais-la-Forêt et Montrieu-en-Sologne, ainsi que deux kinésithérapeutes basés à Fréteval.

### Autonomie

Dans le cadre de l'accord tripartite sur le développement de l'habitat inclusif signé entre la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA), l'État et le département de Loir-et-Cher, 612 500 € de subventions ont été accordés afin de financer treize projets. Parmi les porteurs de ces derniers, l'Association pour les personnes handicapées du Perche à Cormenon (à qui il a été octroyé 100 000 €), Terres de Loire Habitat à Montrichard (70 000 €), Loir-et-Cher Logement à Herbault (6 000 €) ou encore l'Association accompagnement, lieux de vie et entraide à Vendôme (50 000 €). Pour rappel, l'habitat inclusif représente une alternative pertinente aux solutions d'hébergement traditionnelles pour les personnes âgées ou en situation de handicap qui aspirent à une vie autonome tout en bénéficiant d'un environnement collectif. Ce dispositif garantit des espaces de vie strictement privatifs, complétés par le partage d'espaces communs et l'adhésion à un projet de vie sociale et partagée.

Le conseil départemental a également répondu positivement à trente-six demandes de subventions dédiées à l'adaptation de logements pour personnes âgées ou en situation de handicap, pour un montant total de 28 931 €.

### Espaces naturels sensibles

En 2024, le département a adopté la convention cadre de parrainage collège – ENS afin de sensibiliser les collégiens à la préservation du patrimoine naturel, en particulier à travers le réseau des espaces naturels sensibles (ENS). Alors que douze établissements sont déjà parrains d'un ENS, le conseil départemental a validé la demande de parrainage du collège Léonard-de-Vinci de Romorantin-Lanthenay de l'ENS Baltan à Villeherviers. L'engagement financier lié à la convention du parrainage ENS pour le collège Léonard-de-Vinci fera l'objet d'une prochaine délibération avec les autres collèges parrains, dans la limite de 5 000 € par établissement.

Une convention de partenariat pour l'animation de l'ENS de La Mutte par la commune de Sargé-sur-Braye (propriétaire du site) et les associations Conservatoire d'espaces naturels de Loir-et-Cher (CEN 41, gestionnaire du site) et Perche Nature (animateur du site) a également été signée. Un éventuel soutien financier sera proposé lors d'une prochaine délibération en fonction des actions programmées par les partenaires.